

LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES

La participation des personnes accueillies et accompagnées s'appuie sur la reconnaissance de **l'expertise du vécu des personnes**.

Inscrite dans la loi, elle vise à entendre **le point de vue des personnes en situation de grande précarité** pour mieux comprendre les besoins et construire des solutions efficaces et adaptées.

Soutenue par les pilotes des politiques publiques, la démarche s'inscrit dans la logique du Conseil National des Personnes Accueillies (CNPA).

Évaluer et faire évoluer les politiques publiques de lutte contre les exclusions par l'ensemble des personnes concernées par la pauvreté pour permettre à chacun d'être citoyen et d'exercer sa responsabilité.

Pour Quoi ?

- Un changement de regard.
- De nouvelles rencontres, des échanges.
- L'accès à l'information.
- Reprendre confiance en soi.
- Citoyenneté, valorisation et engagement.
- Un enrichissement personnel.
- Se former ensemble.

Le CRPA permet...

- **Un contact direct** avec les personnes concernées par les politiques publiques.
- **Une co-construction** entre personnes accueillies, associations et administrations.
- Une réponse au cadre législatif demandant de prendre en compte la parole des personnes accueillies.
- **Une évaluation des politiques publiques** par les personnes concernées.

LA
PAROLE DE
L'UN VAUT LA
PAROLE DE
L'AUTRE

Pour Qui ?

Toutes les personnes intéressées par les questions liées à la lutte contre la pauvreté et les exclusions :

- Personnes accueillies ou accompagnées (ou l'ayant été) par des organismes de solidarité.
- Salariés/bénévoles des associations.
- Représentants des unions et fédérations.
- Représentants d'administrations.

La démarche vise à recueillir **une diversité de points de vues** sans rechercher une représentativité exacte des situations.

Quel intérêt pour les participants ?

- Une occasion d'exprimer son point de vue de manière libre dans un espace de réflexion et de débat.
- Une participation à une action citoyenne.



Le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées CRPA Pays de la Loire



RÉUNIONS

4 par an

60 personnes par réunion en moyenne
sur toute la région Pays de la Loire (Le Mans,
Nantes, Angers, Laval, La Roche/Yon, ...)



ANIMATION

en mode participatif

Gratuité : prise en charge des frais liés
à la réunion (transport, repas)
Un lieu convivial, des méthodes de
travail adaptées, des pauses



THÈME

choisi par
les participants

Ex : l'accès aux soins, l'isolement,
la parentalité, l'intimité, ...
Des préconisations élaborées collectivement



Pour participer au CRPA,
contactez-nous :



URIOPSS Pays de la Loire



Isabelle ROBERT

02 51 84 50 10

i.robert@uriopss-pdl.asso.fr
secretariat@uriopss-pdl.asso.fr
www.uriopss-pdl.asso.fr

Et plus d'informations sur le site internet :



www.ccpa-ccrpa.org

En partenariat avec



Fédération
des acteurs de
la solidarité
PAYS DE LA LOIRE



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

PAYS DE LA LOIRE

CRPA



• LA CERISE SUR LE GATEAU - ICS NANTES B ARR ARRIS - Janvier 2017



Fédération
des acteurs de
la solidarité
PAYS DE LA LOIRE